

NOUVELLES

du ministère des Affaires
municipales et du Logement



Mai 2007

[Abonnement](#) | [Désabonnement](#) | [Commentaires](#)

**Le ministère
remporte un prix de
planification
environnementale
décerné pour la
ceinture de verdure**

**Manuel sur le
Programme de
mesure de la
performance**

**On accepte
maintenant les
demandes dans le
cadre du programme
de bourses destinées
aux étudiants
habitant un logement
dont le loyer est
indexé sur le revenu.**

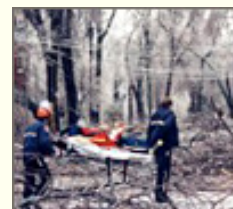
MESSAGE DU MINISTRE JOHN GERRETSEN

Les urgences, ça arrive... Nous sommes tous responsables. Tel était le thème de la Semaine de la protection civile de cette année, qui s'est tenue du 6 au 12 mai. [La suite](#)



AIDE AUX MUNICIPALITÉS LORS D'UNE URGENCE

Les catastrophes naturelles et autres urgences peuvent arriver partout et en tout temps. Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied un programme pour aider les collectivités touchées par une catastrophe naturelle. [La suite](#)



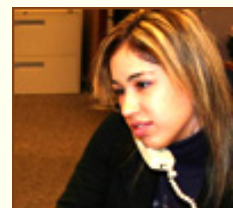
LOGEMENTS ABORDABLES DANS UN IMMEUBLE HISTORIQUE À PETERBOROUGH

Le cadeau parfait! Quelques semaines avant la fin de 2006, on inaugurerait officiellement l'ensemble de logements abordables Woollen Mill. [La suite](#)



RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS ENTRE LOCATEURS ET LOCATAIRES

L'Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives donne suite aux plaintes des locateurs ou des locataires concernant des infractions présumées à la nouvelle *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* qui est entrée en vigueur le 31 janvier 2007. [La suite](#)



[Subscribe in English](#)

Nouvelles est publié par le [ministère des Affaires municipales et du Logement](#)
[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

© [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#), 2007

[A l'avant-plan](#) ►

[Ressources pour les municipalités](#) ►

[Recherche sur ce site](#)

Au sujet du ministère

- [L'Honorable John Gerretsen](#)
- [Adjoint parlementaire](#)
- [Comment nous contacter](#)
- [NOUVELLES — Bulletin électronique](#)
- [Carrières](#)
- [Prix du ministère](#)
- [Plan axé sur les résultats publié 2006-2007](#)
- [Rapports Annuels](#)
- [Plans d'accessibilité](#)
- [Archives des plans d'activités du ministère](#)

• [Site connexes](#)

• [Carrières](#)

• Senior Land Use Planning Educator

- [Manager, Strategic Initiatives](#) [Centre de référence](#)
- [Program Analyst](#)
- [EmploisGO](#)
- [Programme municipal d'internat](#)

◦ Les municipalités en bref

- [Publications](#)
- [Site principal des formulaires du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Législation](#)
- [La Charte des droits environnementaux](#)
- [Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario \(OMERS\)](#)
- [À vous la parole : les consultations du ministère](#)

Salle de presse

- [Communiqués de Presse](#) •
- [Documents d'information](#) [Mises à jour du site](#)
- [Discours du ministre](#)

> [Accueil](#) > [Au sujet du ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mai 2007](#) > Message du ministre John Gerretsen

Message du ministre John Gerretsen



Les urgences, ça arrive... Nous sommes tous responsables. Tel était le thème de la Semaine de la protection civile de cette année, qui s'est tenue du 7 au 12 mai.

En tant qu'individus, nous avons la responsabilité de nous préparer et d'assurer notre propre protection et celle de notre famille. Les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, ont la responsabilité de protéger les citoyennes et citoyens, d'atténuer les dommages lors de désastres et d'aider les collectivités à se remettre sur pied.

Chaque année, des collectivités ontariennes sont éprouvées par des catastrophes naturelles telles que des inondations, des tornades et de violentes tempêtes d'hiver. Le numéro de NOUVELLES de ce mois-ci présente le rôle que joue le ministère des Affaires municipales et du Logement pour

aider les municipalités à assumer les coûts extraordinaires qu'entraînent de tels événements.

Nous vous présentons également dans une autre section un article sur un ensemble de logements abordables à Peterborough, qui est un exemple des nombreux succès qui ont été rendus possibles par le gouvernement McGuinty.

Les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, ont signé l'Entente Canada-Ontario sur le logement abordable et investissent près de trois quarts de milliards de dollars, soit une contribution de 301 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral et une contribution de 301 millions de dollars du gouvernement provincial. Il en résultera la création de 15 000 nouveaux logements abordables neufs et la remise de 5 000 allocations de logement à des familles ontariennes à faible revenu.

J'espère que vous prendrez plaisir à lire la présente édition de NOUVELLES. En outre, nous sommes toujours heureux de recevoir vos [commentaires](#).

John Gerretsen
Ministre des Affaires municipales et du Logement

[Retour à NOUVELLES - mai 2007](#)

Haut.

| [site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) |
[english](#)

|
[Accueil](#) | [À l'avant-plan](#) | [Ressources pour les municipalités](#) | [Au sujet du ministère](#) | [Sites connexes](#) | [Carrières](#) [Centre de référence](#) | [Salle de presse](#) | [Mises à jour du site](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

Renseignements sur les droits d'auteur : [© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002](#)
Dernière mise à jour : 17 May 2007

Au sujet du ministère

- [L'Honorable John Gerretsen](#)
- [Adjoints parlementaires](#)
- [Comment nous contacter](#)
- [NOUVELLES — Bulletin électronique](#)
- [Carrières](#)
- [Prix du ministère](#)
- [Plan axé sur les résultats publié 2006-2007](#)
- [Rapports Annuels](#)
- [Plans d'accessibilité](#)
- [Archives des plans d'activités du ministère](#)

Site connexes

- [Carrières](#)

Senior Land Use Planning Educator

- [Manager, Strategic Initiatives](#) [Centre de référence](#)
- [Program Analyst](#)
- [EmploisGO](#)
- [Programme municipal d'internat](#)

Les municipalités en bref

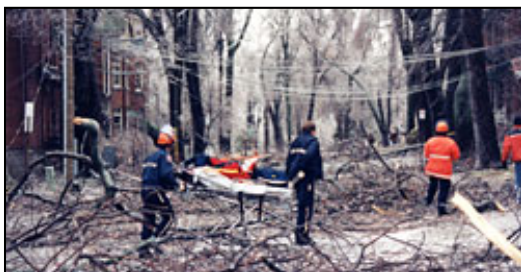
- [Publications](#)
- [Site principal des formulaires du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Législation](#)
- [La Charte des droits environnementaux](#)
- [Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario \(OMERS\)](#)
- [À vous la parole : les consultations du ministère](#)

Salle de presse

- [Communiqués de Presse](#)
- [Documents d'information](#) [Mises à jour du site](#)
- [Discours du ministre](#)

> [Accueil](#) > [Au sujet du ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mai 2007](#) > Aide aux municipalités lors d'une urgence

Aide aux municipalités lors d'une urgence



Les catastrophes naturelles et autres urgences peuvent arriver partout et en tout temps. Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied un programme pour aider les collectivités touchées par une catastrophe naturelle : le [Programme ontarien de secours aux sinistrés](#).

Dans le cadre de ce programme, le ministère des Affaires municipales et du Logement coordonne l'aide financière provinciale en poursuivant les objectifs suivants :

- Fournir un financement aux municipalités qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer les coûts extraordinaires découlant de graves catastrophes naturelles.
- Aider les particuliers, les petites entreprises, les agriculteurs et les organismes sans but lucratif aux prises avec des difficultés financières à se remettre sur pied lorsqu'ils ne sont pas assurés.

« La gestion des désastres est d'abord et avant tout une responsabilité locale, d'indiquer Diana Jardine, directrice de la

Direction des programmes municipaux et de la formation du personnel du ministère. Il arrive toutefois qu'une situation soit si critique que la municipalité demande l'aide provinciale. Dans un tel cas, la province examine la gravité et les répercussions des dommages et tient compte des ressources financières et de la capacité de la région touchée. »

Quand une catastrophe naturelle survient...

Dans de nombreux cas, les urgences peuvent être gérées au niveau communautaire.



Voici comment cela se déroule :

1. Le chef du conseil local déclenche le plan municipal d'action en cas d'urgence.
2. Les services locaux de police, d'incendie, de santé et des travaux publics interviennent en premier lieu.
3. En cas de grave catastrophe naturelle, le conseil local peut déclarer l'état d'urgence et demander l'aide de la province. Il peut également déterminer que l'aide financière de la province est nécessaire, ce qui exige que le conseil demande au ministre des Affaires municipales et du Logement de désigner la zone sinistrée aux fins du Programme ontarien de secours aux sinistrés.

Pour en savoir plus, consultez le [Programme ontarien de secours aux sinistrés](#).

Êtes-vous prêt à faire face à une urgence?



Quand une urgence survient, chacun a une responsabilité. Nous devons veiller à notre sécurité et à celle de notre famille. Le cas échéant, nous devons aussi prendre des dispositions spéciales pour prendre soin de nos personnes âgées.

Pour obtenir plus de renseignements sur la manière de se préparer, suivez le lien vers la [Semaine de la protection civile](#). Il s'agit d'un événement national annuel visant à accroître la sensibilisation des particuliers et des collectivités en matière de préparation aux urgences.

Liens connexes

- [Programme ontarien de secours aux sinistrés](#)
- [Information sur la façon dont les particuliers et les municipalités peuvent se préparer en cas de situations d'urgence](#)

Le saviez-vous? La [Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence](#) exige que toutes les municipalités et que tous les ministères provinciaux élaborent des plans de gestion des urgences et d'intervention en cas d'urgence. Une planification efficace peut contribuer à réduire les répercussions d'une catastrophe naturelle ou d'une autre urgence.

Haut

| [site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) |
[english](#)

|
[Accueil](#) | [À l'avant-plan](#) | [Ressources pour les municipalités](#) | [Au sujet du ministère](#) | [Sites connexes](#) | [Carrières](#) [Centre de référence](#) | [Salle de presse](#) | [Mises à jour du site](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

Renseignements sur les droits d'auteur : © [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002](#)

Dernière mise à jour : 17 May 2007

[A l'avant-plan](#) ►

[Ressources pour les municipalités](#) ►

[Recherche sur ce site](#)

• [Au sujet du ministère](#)

- [L'Honorable John Gerretsen](#)
- [Adjointes parlementaires](#)
- [Comment nous contacter](#)
- [NOUVELLES — Bulletin électronique](#)
- [Carrières](#)
- [Prix du ministère](#)
- [Plan axé sur les résultats publié 2006-2007](#)
- [Rapports Annuels](#)
- [Plans d'accessibilité](#)
- [Archives des plans d'activités du ministère](#)

• [Site connexes](#)

- [Carrières](#)

• • •

- [Senior Land Use Planning Educator](#) •
- [Manager, Strategic Initiatives](#) [Centre de référence](#)
- [Program Analyst](#)
- [EmploisGO](#)
- [Programme municipal d'internat](#)

- [Les municipalités en bref](#) •
- [Publications](#)
- [Site principal des formulaires du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Législation](#)
- [La Charte des droits environnementaux](#)
- [Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario \(OMERS\)](#)
- [À vous la parole : les consultations du ministère](#)

[Salle de presse](#)

- [Communiqués de Presse](#) •
- [Documents d'information](#) [Mises à jour du site](#)
- [Discours du ministre](#)

> [Accueil](#) > [Au sujet du ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mai 2007](#) > Logements abordables dans un immeuble historique à Peterborough

Logements abordables dans un immeuble historique à Peterborough



Le cadeau parfait! Quelques semaines avant la fin de 2006, on inaugurait officiellement l'ensemble de logements abordables Woollen Mill, dans lequel ont aménagé des familles à faible revenu de Peterborough. Qui plus est, les travaux d'aménagement ont permis la restauration de l'un des plus beaux immeubles de la ville.

Construite en 1911, l'usine de tissage Woollen Mill fournit des vêtements pour les soldats canadiens pendant la Première Guerre mondiale. En 1954, l'immeuble fut vendu au Collège Sir Sandford Fleming. Il servit à l'enseignement et à l'administration du collège jusqu'en 1997, puis il demeura non utilisé pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le collège propose, en 2001, de faire don à la Société de logement de Peterborough de l'immeuble et du terrain pour la construction de logements à loyer modique.

Une mission devenue possible

À la faveur d'un partenariat avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal, la Société de logement de Peterborough a donné une nouvelle vocation à l'immeuble en y investissant 7,7 millions de dollars, ce qui comprend un montant de 1,45 million de dollars dans le cadre du Programme Canada-Ontario de logement abordable.



« Nous avons pour objectif de construire des logements que les gens seraient heureux d'habiter et, grâce à nos partenaires et au génie créateur de notre architecte, nous avons atteint notre objectif, souligne Darlene Cook, administratrice générale et PDG de la Société de logement de Peterborough. Nous sommes extrêmement fiers de cet immeuble patrimonial. Nous sommes persuadés qu'il sera une source d'inspiration pour d'autres projets et qu'il sera apprécié pendant encore une centaine d'années. »

Une trame historique porteuse d'avenir



Les 50 logements abordables de belles dimensions et bien éclairés ont donné une nouvelle vie à l'un des plus beaux immeubles historiques de Peterborough. Lors de l'inauguration le 8 décembre 2006, on a montré les rénovations qui ont transformé Woollen Mill et on a accueilli les premiers locataires.

Avec l'odeur de la peinture fraîche encore dans l'air, plus d'une centaine d'invités ont pénétré dans le hall d'entrée de l'ancienne usine de tissage transformée. Nombre d'entre eux ont été fortement impressionnés par l'architecture originale des logements, notamment les poutres et canalisations apparentes, les hauts plafonds et les grandes fenêtres.

Les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, ont signé l'Entente Canada-Ontario sur le logement abordable et investissent près de trois quarts de milliards de dollars, soit une contribution de 301 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral et une contribution de 301 millions de dollars du gouvernement provincial. Il en résultera la création de 15 000 nouveaux logements abordables neufs et la remise de 5 000 allocations de logement à des familles ontariennes à faible revenu.

Liens connexes

- [Programme Canada-Ontario de logement abordable](#)
- [Liste des projets annoncés concernant le logement](#)
- [Où trouver un logement abordable dans votre localité](#)

[Retour à NOUVELLES - mai 2007](#)

Haut

[site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) | [english](#)

[Accueil](#) | [À l'avant-plan](#) | [Ressources pour les municipalités](#) | [Au sujet du ministre](#) | [Sites connexes](#) | [Carrières](#) [Centre de référence](#) | [Salle de presse](#) | [Mises à jour du site](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

Renseignements sur les droits d'auteur : © [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002](#)

Dernière mise à jour : 18 May 2007

[A l'avant-plan ►](#)
[Ressources pour les municipalités ►](#)
[Recherche sur ce site](#)

• Au sujet du ministère

- [L'Honorable John Gerretsen](#)
- [Adjoint parlementaire](#)
- [Comment nous contacter](#)
- [NOUVELLES — Bulletin électronique](#)
- [Carrières](#)
- [Prix du ministère](#)
- [Plan axé sur les résultats publié 2006-2007](#)
- [Rapports Annuels](#)
- [Plans d'accessibilité](#)
- [Archives des plans d'activités du ministère](#)

• Site connexes

- [Carrières](#)

• Senior Land Use Planning Educator

- [Manager, Strategic Initiatives](#) [Centre de référence](#)
- [Program Analyst](#)
- [EmploisGO](#)
- [Programme municipal d'internat](#)

• Les municipalités en bref

- [Publications](#)
- [Site principal des formulaires du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Législation](#)
- [La Charte des droits environnementaux](#)
- [Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario \(OMERS\)](#)
- [À vous la parole : les consultations du ministère](#)

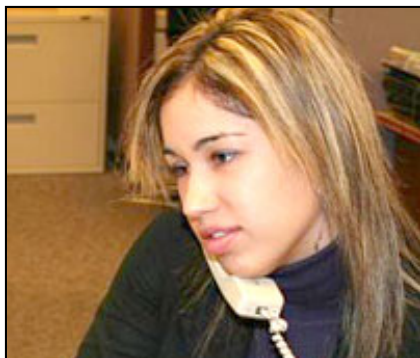
Salle de presse

- [Communiqués de Presse](#) •
- [Documents d'information](#) [Mises à jour du site](#)
- [Discours du ministre](#)

> [Accueil](#) > [Au sujet du ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mai 2007](#) > Résolution des différends entre locateurs et locataires

Résolution des différends entre locateurs et locataires

L'Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives donne suite aux plaintes des locateurs ou des locataires concernant des infractions présumées à la nouvelle [Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation](#) qui est entrée en vigueur le 31 janvier 2007.



Chaque année, le centre d'appels de l'unité reçoit quelque 20 000 appels et doit intervenir dans des milliers de différends entre des locataires et des locateurs.



« Notre Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives joue un rôle important pour ce qui est d'informer les locataires et les locateurs de leurs droits et responsabilités aux termes de la Loi, affirme Jim Torretto, chef de l'unité. En nous concentrant sur l'information et sur la conformité à la Loi, nous aidons les locataires et les locateurs à éviter le recours aux tribunaux, un processus qui coûte plus cher et prend plus de temps. »

Examinons quelques situations, qui sont représentatives des différends fréquents entre les locataires et les locateurs :

- Étant donné qu'un locataire ne paie pas son loyer, le locateur cesse de payer les factures de services publics, ce qui entraîne la coupure de l'électricité.
- Un locataire refuse de laisser le locateur entrer dans le logement alors que le locateur a donné un avis adéquat à cet effet.
- Avant que le locataire emménage dans un logement, le locateur lui demande de verser un dépôt pour dommages, en plus du dépôt pour le loyer du dernier mois.

Ces situations peuvent toutes être des infractions aux termes de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*, qui établit les responsabilités des locataires et locateurs de logements locatifs en Ontario.

Comment signaler une infraction possible

Si un locateur ou un locataire estime qu'une infraction a été commise, il peut s'adresser au centre d'appels de l'Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives au 416 585-7214 ou, sans frais, au 1 888 772-9277.



La première étape consiste à s'assurer que le point en litige est du ressort de l'Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives. Dans le cas contraire, on réfère la personne à un organisme qui convient mieux pour s'occuper de la situation.

S'il est déterminé qu'il revient à l'Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives de traiter la plainte, la prochaine étape consiste généralement à discuter du différend avec les parties et à encourager le contrevenant présumé à se conformer à la Loi. Si la partie ne se conforme pas à la Loi, une enquête plus approfondie est menée. Lorsque cette enquête révèle qu'une infraction a été commise, des pénalités peuvent être imposées au contrevenant présumé, qui devra comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario (Cour des infractions provinciales). En cas de poursuite, les pénalités maximales aux termes de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* s'élèvent à 25 000 \$ dans le cas d'un particulier et à 100 000 \$ dans le cas d'une société.

Présentation d'une requête à la Commission de la location immobilière

Afin de résoudre un différend, les locataires et les locateurs ont également la possibilité de présenter une requête à la Commission de la location immobilière, un organisme indépendant.

De nombreuses municipalités ont leurs propres règlements sur les normes touchant les biens-fonds et l'entretien et elles ont la responsabilité d'en assurer la conformité. Dans certaines parties de la province, il n'y a pas de règlements

municipaux, ce qui est la raison pour laquelle le ministère des Affaires municipales et du Logement comprend l'[Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives](#), qui doit traiter les infractions possibles dans ces localités.

Liens connexes

- [Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives](#)
- [Infractions à la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation](#)
- [Commission de la location immobilière](#)

[Retour à NOUVELLES - mai 2007](#)

Haut

| [site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) |
[english](#)

|
[Accueil](#) | [À l'avant-plan](#) | [Ressources pour les municipalités](#) | [Au sujet du ministère](#) | [Sites connexes](#) | [Carrières](#) [Centre de référence](#) | [Salle de presse](#) | [Mises à jour du site](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

Renseignements sur les droits d'auteur : © [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002](#)
Dernière mise à jour : 17 May 2007